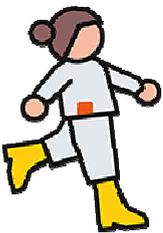


ASTREINTES

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les astreintes sans jamais oser le demander

La règle la plus utilisée à GFI est d'applique, soit **du lundi soir au lundi matin**. Sauf que ce système, typiquement français et remis en cause par les institutions européennes, génère des irrégularités et **dépassements illégaux** par rapport au code du travail (articles L3121-10, L3121-34 à 37, L3131-1, L3132-1 et 2).



Il enfreint notamment ces règles :

- ✓ Il est **interdit** de faire travailler un salarié **plus de six jours par semaine**.
- ✓ Au cours d'une même semaine, la durée du travail **ne peut dépasser 48 heures**.
- ✓ La durée hebdomadaire de travail calculée sur une période quelconque de **12 semaines consécutives** ne peut dépasser **44 heures**.

Impossibilité d'assurer l'astreinte

En conséquence, si un salarié a travaillé en horaire standard du lundi au vendredi et qu'il est sollicité plusieurs fois en astreinte, notamment le week-end, il doit appliquer le code du travail.



Si le salarié est appelé le **samedi** :

- ➡ il ne pourra faire **aucune intervention le lendemain le dimanche**

Si le salarié a atteint le **maximum d'heures hebdomadaire** :

- ➡ il ne doit **plus travailler le reste de la semaine**



Consigne de la direction :

- ➡ Dans ces cas précis, **le salarié doit signaler** à son manager d'astreinte qu'il ne peut pas assurer le reste de l'astreinte. C'est à ce dernier d'organiser la continuité du service.

D'autre part, un salarié qui a effectué un week-end d'astreinte "chargé" doit prendre son **repos légal le lendemain lundi**, il n'est donc pas question de devoir revenir au travail pour rapporter l'unique kit d'astreinte au salarié suivant. GFI doit prendre les dispositions pour respecter ce repos légal, en mettant à disposition un 2^{ème} kit d'astreinte afin de respecter la continuité de service.

CARTE TR ÉLECTRONIQUE

La CFDT reconnaît que la carte tickets restaurant (TR) électroniques est un moyen de paiement satisfaisant pour bon nombre de salariés, et nous nous réjouissons pour eux. Mais il reste tellement de cas où les salariés ne peuvent pas disposer de leur argent... C'est auprès de ces salariés que la CFDT reste mobilisée.

STATISTIQUES



222 cartes n'ont jamais été utilisées

Si ces salarié-e-s éprouvent des difficultés pour utiliser leur carte, a priori, la rematérialisation devrait pouvoir répondre à leur problème. Sauf pour ceux qui explosent les compteurs : une vingtaine de salarié-e-s dont le solde est supérieur à 450€, voire bien au-dessus pour certain-e-s (plus de 1 000 €).



3% des cartes utilisées ont un solde nul

42% ont un solde compris entre 0 et 100 €

29% entre 100 € et 200 €

Pour ces salarié-e-s la carte semble plutôt bien fonctionner, soit 74% des cartes.

14% entre 200 € et 300 €

Là ça commence à faire une petite somme bloquée, et cela concerne quand même plus de 1 200 salarié-e-s. La rematérialisation devrait pouvoir les aider.

6% entre 300 € et 400 €,

6% supérieur à 400€

Aïe... Cela concerne quand même plus de 1 000 salarié-e-s...



REMATÉRIALISATION

La rematérialisation a été demandé par 978 salarié-e-s soit plus de 10%.

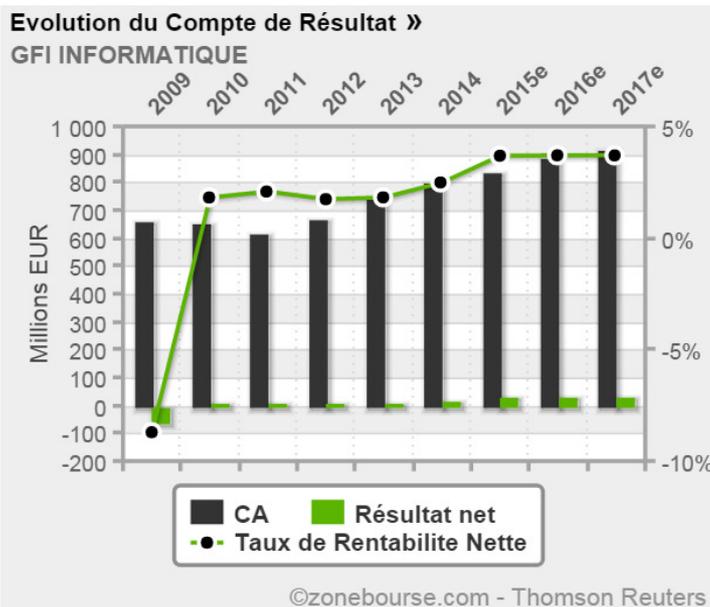
Le montant moyen demandé est de 218 €.

108 salarié-e-s ont fait une demande du montant maximum à 450 €.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de votre carte, contactez nos représentants (coordonnées en dernière page).

GFI VA BIEN

Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2015 : NOUVELLE CROISSANCE FORTE DE L'ACTIVITÉ

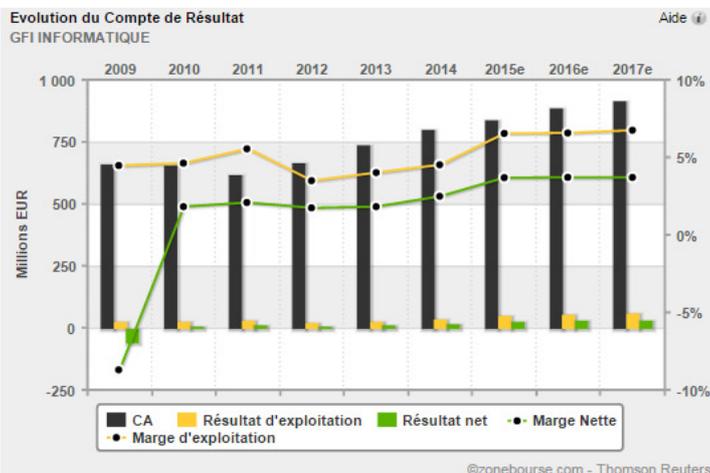


EN SAVOIR PLUS ▶

<http://www.zonebourse.com/GFI-INFORMATIQUE-4654/actualite/Gfi-Informatique--Chiffre-d146affaires-du-3e-trimestre-2015-NOUVELLE-CROISSANCE-FORTE-DE-L146-21346528/>

■ Temps réel - 13/11 11:12:46

6.33 EUR **+0.48%**



EN SAVOIR PLUS ▶

<http://www.zonebourse.com/GFI-INFORMATIQUE-4654/fondamentaux/>

CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr	
	Valérie DEFLANDRE	cfdt.valerie@gmail.com	
	Patrick LOU	plou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier GUERIN	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
-------	--------------	--

Hors UES

GFI CHRONO TIME

Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com
Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com
David CATHERINE	dvlbrcat@free.fr

COGNITIS

GFI CONSULTING

GFI INFOGEN SYSTEM

GFI INFORMATIQUE TELECOM

